

COMMUNE DE BARTENHEIM

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2019**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019

POINT 03 – FINANCES

03-01 Budget principal - Décision modificative n°1

03-02 Budget eau potable

03-02-01 Décision modificative n°1

03-02-02 Programme de changement de conduite d'eau potable rue du Général de Gaulle –
tronçon place de la République – giratoire du Tilleul

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Rétrocession de concession funéraire à la commune

04-02 Motion pour le renforcement de moyens à la Trésorerie de Saint-Louis

04-03 Motion pour le renforcement de moyens à la Poste

04-04 Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique

POINT 05 – URBANISME

05-01 ZAC du Hattel – Compte rendu annuel d'activité du concessionnaire

POINT 06 – DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Jacques GINTHER

MM. les Adjoint

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Isabelle HEITZ

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER

Luc BOSTAETTER

MM. les Conseillers Municipaux

Alain HEINRICH

Evelyne MEGEL

Monique HERRMANN

Sandra LOLL

Philippe KIELWASSER

Claude HASSLER

Claudine STENGEL

Jérôme NOEGLN

Laëtitia HOLDER

Béatrice MEYER

Lionel MIGNAN

Philippe FOURMI

Philippe HAAS
Ariane RINQUEBACH
Jean-Armand TRUCHETET

VOTES PAR PROCURATIONS

M. ARNOLD Gabriel adjoint a donné procuration de voter en son nom à M. Le Maire, Jacques GINTHER
Mme SATTLER Anne a donné procuration de voter en son nom à Mme HOLDER Laetitia

ABSENT EXCUSE

M Le Conseiller Municipal
Luigi CORTINOVIS
Régine SCHERMESSE

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme La Conseillère Municipale
Christelle BISSELBACH

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN
Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019

Le procès-verbal de la séance du mardi 14 mai 2019 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – FINANCES**03-01 Budget principal - Décision modificative n°1**

Vu la délibération point 03-05-01 du 26 mars 2019 portant approbation du budget principal

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes :

INVESTISSEMENT

CH	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	01-001	Résultat 2018	+ 312 724,00 €	
9055	020-2183	Ordinateur portable	+ 2 000,00 €	
020	01-020	Dépenses imprévues	-50 000,00 €	
9112	822-2315	Rue de la Libération Part communale	-110 724,00 €	

4581	822-45813	Rue de Libération Part Départementale	+60 000,00 €	
4582	822-45823	Rue de la Libération Part Départementale		+60 000,00 €
4581	822-45812	Rue de la Libération Part SLA Assainissement	+37 000,00 €	
4582	822-45822	Rue de Libération Part SLA Assainissement		+37 000,00 €
4581	822-45814	Rue de Libération Part SLA Piste cyclable	+53 000,00 €	
4582	822-45824	Rue de la Libération Part SLA Piste cyclable		+53 000,00 €
4581	822-45815	Rue de Libération Part SLA Réseau Distribus	+23 000,00 €	
4582	822-45825	Rue de Libération Part SLA Réseau Distribus		+23 000,00 €
10	01-10222	FCTVA		+154 000,00 €
TOTAL			327 000,00 €	327 000,00 €

FONCTIONNEMENT

CH	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
022	01-022	Dépenses imprévues	-200,00 €	
65	22-657361	Subvention collège DOLTO UNSS	+200,00 €	
002	01-002	Résultat 2018		-30 000,00 €
73	01-73111	Taxes foncières et d'habitation		+30 000,00 €
TOTAL			0 €	0 €

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-02 Budget eau potable

03-02-01 Décision modificative n°1

Vu la délibération point 03-05-02 du 26 mars 2019 portant approbation du budget de l'eau

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes :

INVESTISSEMENT

CH	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
040	28158	Amortissement conduite		+1 874,00 €
021	021	Virement section		-1 874,00 €
TOTAL				0,00 €

FONCTIONNEMENT

CH	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
042	6811	Amortissement conduite	+ 1 874,00 €	
023	023	Virement section	-1 874,00 €	
TOTAL			0,00 €	

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-02-02 Programme de changement de conduite d'eau potable rue du Général de Gaulle – tronçon place de la République – giratoire du Tilleul

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget de l'eau vit sa dernière année d'existence, cette compétence sera toujours exercée. Néanmoins, elle le sera par l'entremise de Saint Louis Agglomération au 01/01/2020 et non plus par la commune. Pour autant, la commune n'est pas restée inerte pour combattre les fuites et ruptures d'eau.

En 2017, un important programme de renouvellement de conduite a eu lieu dans la rue de la Libération qui a permis cette année de terminer son aménagement de voirie. En étudiant l'historique des ruptures, il en ressort que la rue du Général de Gaulle est la voirie qui est en numéro 2 en nombre de casses depuis 2012. Or le réseau de cette voirie alimente nombre de services et commerces dont l'approvisionnement immédiat est indispensable (hôtel restaurant Lion rouge, restaurant le Gaulois, Doner kebab chez Aydin, pharmacie, boucherie). Par ailleurs, cette voirie comporte beaucoup de réseaux (20 000 V, deux réseaux fibre optique, gaz, assainissement) augurant d'un chantier difficile sur une voirie très fréquentée.

C'est pour ces raisons que la municipalité a estimé justifié de proposer au conseil municipal de s'engager dans un programme de remplacement d'une partie de cette conduite vieille de plus de 60 ans en fonte grise, à son endroit le plus sensible, c'est-à-dire le tronçon entre la place de la République et le giratoire du Tilleul. Ce programme prévoit aussi le remplacement d'une quinzaine de branchements d'habitations. Il est prévu une tranche ferme (section de la place de la République à la rue des Forges) et une tranche conditionnelle (rue des Forges au rond-point du Tilleul). Le montant total de l'opération est estimé à 312 000 € HT, avec 174 500 € HT pour la tranche ferme et 138 000 € HT pour la tranche conditionnelle. Les conseillers ont eu transmission par courriel des plans du projet.

La municipalité propose de retenir le schéma de principe de lancer la tranche ferme cette année au motif que la commune peut l'autofinancer sur le budget 2019. Elle pourrait aussi confirmer la tranche conditionnelle, selon les résultats de la consultation, mais en recourant à l'emprunt. Ce procédé n'est pas idéal car SLA a demandé aux communes de pouvoir récupérer le maximum d'excédents budgétaires provenant des budgets eau potable. Dans le cas présent, l'engagement sur la tranche ferme baissera effectivement l'excédent mais ne créera pas non plus de dette supplémentaire. SLA aura la possibilité d'affermier la tranche conditionnelle en 2020, si elle estime judicieux de continuer le programme

au vu des prix obtenus, de la fréquence des ruptures dans cette rue et de la présence importante de professionnels qui ont un besoin permanent d'approvisionnement d'eau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le programme de changement de ce tronçon de conduite d'eau rue du Général de Gaulle entre la place de la République et le giratoire du Tilleul.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Rétrocession de concession funéraire à la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son art. L 2122- 22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, il peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

La jurisprudence a défini que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la Commune la concession vide de tout corps. L'extrait de la délibération du conseil d'administration du 26 février 2019 de l'AFAPEI de Bartenheim, propose à la commune la rétrocession au 01 janvier 2019 des concessions doubles n° E/10, E/11 et E/12, acquises le 01 janvier 2000 pour une durée de 30 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession, à la commune, des concessions dont le bénéficiaire, l'AFAPEI, n'a plus usage.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

04-02 Motion pour le renforcement de moyens à la Trésorerie de Saint-Louis

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les collectivités du territoire de Saint-Louis Agglomération subissent actuellement d'importants retards dans le traitement des mandats et titres par la Trésorerie de Saint-Louis. Les dépenses sont réglées dans un délai moyen de deux mois au lieu des 30 jours de délai légal.

Cette situation est extrêmement préjudiciable pour nos entreprises et plus particulièrement pour les PME et PMI dont les liquidités ne sont pas suffisantes pour suppléer à de tels retards.

Elle fragilise notre équilibre économique et les relations qu'entretiennent les pouvoirs publics locaux avec le monde entrepreneurial.

Cet état de fait est d'autant plus incompréhensible que la fusion des trésoreries de Sierentz et de Saint-Louis effectuée en 2018 devait s'accompagner d'un renforcement en personnel suffisant pour répondre aux besoins des 150 entités comptables concernées et au dynamisme économique actuel du territoire.

Saint-Louis Agglomération est en effet l'un des seuls territoires de la Région Grand Est à bénéficier d'un développement économique d'envergure et d'un important dynamisme démographique. La population devrait augmenter ainsi, selon les prévisions, de près de 15 000 habitants dans les 10 à 15 ans à venir.

De telles évolutions doivent être accompagnées par les collectivités territoriales concernées et également par les services de l'État.

Il est essentiel de les anticiper et de prévoir les ajustements nécessaires pour assurer la continuité du service public.

Dans le cas présent et bien que la dématérialisation permet de simplifier les procédures et de gagner en efficacité et en efficience, il semble essentiel que les services de la Trésorerie de Saint-Louis et des Impôts soient dotés dans les meilleurs délais et de manière pérenne, de moyens humains suffisants.

Afin de permettre un retour à la normale des délais de traitement des opérations comptables, nous demandons donc à la DDFIP de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de doter la Trésorerie de Saint-Louis de personnel supplémentaire dans des proportions adaptées aux nécessités du territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la motion présentée

04-03 Motion pour le renforcement de moyens à la Poste

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les communes du territoire de Saint Louis Agglomération constatent une dégradation du service postal. Les communes ont à subir de plus en plus de fermetures temporaires de plusieurs semaines des bureaux de poste.

Or le territoire de Saint-Louis Agglomération n'est pas sur le déclin, il est au contraire en forte croissance avec l'accueil prévu de 15 000 habitants supplémentaires d'ici 2030, cette croissance est aussi génératrice de ressources financières. Il est important que les services de l'Etat et le groupe la Poste (La Poste et la Banque Postale) prennent conscience que la réussite économique du pays et du territoire de Saint-Louis tient au fait que les services publics de base tel que le service postal et ses missions annexes soient assumés sans interruption avec les moyens matériels et humains adaptés à la demande.

La Poste est un partenaire important localement et la commune de Bartenheim a toujours travaillé intelligemment de concert avec elle pour répondre à ses besoins spécifiques (travaux de bâtiment, locaux mis à disposition, accès rampe PMR...). La population apprécie particulièrement le personnel pour son efficacité.

A cet effet, le conseil municipal est invité à approuver une motion pour demander à ce que la Poste renforce ses moyens pour garantir la pérennité du service sans que les citoyens aient à subir des fermetures temporaires par manque d'agents.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la motion présentée

04-04 Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique

Le samedi 16 mars 2019, selon les services de police, plus de 1200 personnes de la région mulhousienne ont, à nouveau, répondu à l'appel mondial à la mobilisation et sont descendues dans la rue. La veille, des centaines de jeunes, inquiets pour leur avenir, participaient à la grève mondiale pour le climat. Elles ont exigé et continueront d'exiger que le gouvernement et les institutions agissent immédiatement et efficacement afin d'éviter la catastrophe climatique imminente.

Ces citoyens parlent, de ce dont nous sommes tous conscients depuis longtemps : il est temps d'agir !

Nous sommes responsables du changement climatique avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : perte de biodiversité, crise sanitaire (décès prématurés dû à la pollution de l'air, aux produits phytosanitaires, etc.), crise migratoire, conséquences économiques suite aux phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables...

Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de 1°C depuis l'ère préindustrielle, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm. La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions. Afin de prévenir un réchauffement climatique incontrôlable aux conséquences imprévisibles, il est essentiel de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible.

Le changement climatique se fera également sentir en Alsace, par exemple, l'agriculture et le tourisme d'hiver seront directement et durablement affectés. Le changement climatique n'est donc pas simplement un problème de climat : c'est un problème d'économie, de sécurité, de santé, de bien-être des animaux et de paix. Il est clair que ce problème ne pourra pas être résolu uniquement par les actions individuelles des citoyens. Des mesures concrètes doivent maintenant être prises aux niveaux municipal, départemental, régional, national et international afin de contrer cette catastrophe imminente. Les plans et les mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement au niveau souhaité de 1,5°C d'ici 2050. C'est pourquoi il est important plus que jamais d'agir vite !

- Le conseil municipal de Bartenheim déclare que l'état d'urgence climatique est une tâche de la plus haute priorité, reconnaissant l'aggravation et les conséquences des effets du dérèglement climatique
- Le conseil municipal de Bartenheim tiendra compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donnera la priorité aux entreprises qui atténuent le dérèglement climatique et ses conséquences.

- Le conseil municipal de Bartenheim est guidé par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les futures mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Le conseil municipal de Bartenheim demande au gouvernement de fournir à la population des informations complètes sur le dérèglement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises à l'échelle nationale pour lutter contre le dérèglement climatique.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la motion présentée

POINT 05 – URBANISME

05-01 ZAC du Hattel – Compte rendu annuel d'activité du concessionnaire

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire de la ZAC du Hattel, tel que prévu à l'article 23 du traité de concession et transmis au préalable aux conseillers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le CRACL présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2018.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019

POINT 03 – FINANCES

03-01 Budget principal - Décision modificative n°1

03-02 Budget eau potable

03-02-01 Décision modificative n°1

03-02-02 Programme de changement de conduite d'eau potable rue du Général de Gaulle – tronçon place de la République – giratoire du Tilleul

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Rétrocession de concession funéraire à la commune

04-02 Motion pour le renforcement de moyens à la Trésorerie de Saint-Louis

04-03 Motion pour le renforcement de moyens à la Poste

04-04 Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique

POINT 05 – URBANISME

05-01 ZAC du Hattel – Compte rendu annuel d'activité du concessionnaire

POINT 06 – DIVERS